

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE
DISTRICT CATHOLIQUE DU
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Pour l'exercice terminé le 31 août 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice terminé le 31 août 2025

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario relèvent de la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Surintendante d'affaires et de finances

Le 28 novembre 2025



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Times Square
1760, rue Regent, unité 4
Sudbury (ON) P3E 3Z8
Canada
Téléphone 705 675 8500
Télécopieur 705 675 7586

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Rapport aux conseillers et conseillères scolaires du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (« l'entité ») qui comprennent

- l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2025;
- l'état consolidé des résultats et du surplus accumulé pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état consolidé de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 août 2025, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Observations – Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et les différences importantes entre ce référentiel d'information financière et les normes comptables du secteur public canadien. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante au contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous planifions et réalisons l'audit du groupe de façon à obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit réalisés aux fins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.N.L / A.R.D.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Sudbury, Canada
Le 28 novembre 2025

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État consolidé de la situation financière

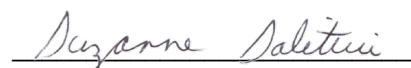
Au 31 août 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif financier :		
Liquidités	3 381 681 \$	7 085 119 \$
Comptes débiteurs (note 2)	66 352 514	66 525 805
Total de l'actif financier	<u>69 734 195</u>	<u>73 610 924</u>
Passif financier :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	22 186 419	27 911 333
Dettes à long terme (note 5)	23 993 184	25 750 495
Revenus reportés (note 6)	8 007 907	6 160 671
Avantages sociaux futurs (note 7)	650 624	751 135
Apports en capital reportés (note 8)	160 822 486	139 112 040
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	1 199 575	1 226 860
Total du passif financier	<u>216 860 195</u>	<u>200 912 534</u>
Dette nette	(147 126 000)	(127 301 610)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 10)	645 462	1 188 412
Immobilisations corporelles (note 12)	175 373 340	152 698 156
Total de l'actif non financier	<u>176 018 802</u>	<u>153 886 568</u>
Engagements (note 20)		
Surplus accumulé (note 13)	<u>28 892 802 \$</u>	<u>26 584 958 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:


Tom Michael
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


Suzanne Daletzui
Présidente du Conseil

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Exercice clos le 31 août 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025 Budget	2025 Résultats	2024 Résultats			
	(note 21)					
Recettes :						
Financement principal de l'éducation:						
- subventions générales provinciales (note 15)	113 038 430	\$ 120 186 025	\$ 117 884 113			
- autres subventions provinciales	5 550 428	3 165 820	14 103 569			
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	9 492 675	8 265 314	7 751 962			
Subventions fédérales et droits de scolarité						
- Premières nations	935 495	1 251 698	1 020 885			
Autres revenus - conseils scolaires	50 000	522 120	439 827			
Autres droits de scolarité et revenus	2 292 200	3 290 173	2 178 498			
Revenus de placement	100 000	222 771	484 612			
Collecte de fonds des écoles	2 400 000	2 778 517	2 297 755			
Total des recettes	133 859 228	139 682 438	146 161 221			
Dépenses (note 16) :						
Enseignement	88 326 376	94 042 367	102 427 848			
Administration	5 967 284	6 311 285	6 058 428			
Transport	7 277 909	6 985 530	6 924 672			
Installations destinées aux élèves	22 487 412	21 835 540	21 421 936			
Autres dépenses	6 430 004	5 669 818	5 136 634			
Activités financées par les écoles	2 400 000	2 530 054	2 206 460			
Total des dépenses	132 888 985	137 374 594	144 175 978			
Surplus annuel	970 243	2 307 844	1 985 243			
Surplus accumulé, début de l'exercice	26 584 958	26 584 958	24 599 715			
Surplus accumulé, fin de l'exercice	27 555 201	\$ 28 892 802	\$ 26 584 958			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Exercice clos le 31 août 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025 Budget	2025 Résultats	2024 Résultats
	(note 21)		
Surplus annuel	970 243 \$	2 307 844 \$	1 985 243 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout des immobilisations corporelles - OMHSI	(21 058 194)	(31 499 458)	(24 233 700)
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations corporelles - OMHSI	10 087 567	8 882 133	8 351 863
Modifications apportées aux estimations des immobilisations corporelles - OMHSI	-	(57 859)	(310 999)
	<u>(10 970 627)</u>	<u>(22 675 184)</u>	<u>(16 192 836)</u>
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(645 462)	(1 188 412)
Utilisation de frais payés d'avance	<u>1 188 412</u>	<u>1 188 412</u>	<u>1 231 947</u>
	<u>1 188 412</u>	<u>542 950</u>	<u>43 535</u>
Augmentation de la dette nette	(8 811 972)	(19 824 390)	(14 164 058)
Dette nette, début de l'exercice	(127 301 610)	(127 301 610)	(113 137 552)
Dette nette, fin de l'exercice	(136 113 582) \$	(147 126 000) \$	(127 301 610) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 août 2025, avec informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	2 307 844 \$	1 985 243 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 806 029	8 292 470
Amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	76 104	59 393
Augmentation du passif – OMHSI sauf règlements	57 859	310 999
Augmentation des actifs des immobilisations corporelles - OMHSI sauf amortissement des immobilisations corporelles - OMHSI	(57 859)	(310 999)
Amortissement des apports en capital reportés	<u>(8 265 314)</u>	<u>(7 751 962)</u>
	2 924 663	2 585 144
Sources et (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(2 585 022)	(2 979 431)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(5 724 914)	17 620 342
Diminution des revenus reportés	1 847 236	1 487 060
Règlement des passif de mise hors service d'immobilisations	(85 144)	(749 899)
Diminution des avantages sociaux futurs	(100 511)	(189 291)
Diminution des frais payés d'avance	542 950	43 535
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	(3 180 742)	17 817 460
Opérations liées aux immobilisations :		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(31 499 458)	(24 233 700)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(31 499 458)	(24 233 700)
Financement :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	2 758 313	(10 388 818)
Dette remboursée	(1 757 311)	(1 684 323)
Augmentation des apports en capital reportés	29 975 760	24 004 694
Changement net des liquidités liées au financement	30 976 762	11 931 553
Changement net des liquidités	(3 703 438)	5 515 313
Liquidités, début de l'exercice	7 085 119	1 569 806
Liquidités, fin de l'exercice	3 381 681 \$	7 085 119 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public ;

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public ;
- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les revenus constatés dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury (note 19)
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les entités ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminées.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction, son amélioration ou à des activités de mise à la retraite exigées par la loi ou le contrat. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 - 15
Matériel informatique	3
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme «actifs destinés à la vente».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

e) Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO, de la FEESO, du SCFP et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance vie pour ses employés.

Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans le financement principal de l'éducation (FPE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

- g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)
 - ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.
 - iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

- h) Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

- i) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés reportés ont été ajustés pour tenir compte des mêmes politiques comptables qui ont été utilisés pour la présentation des états financiers. Ces montants budgétés ne sont pas vérifiés par les auditeurs.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

j) Utilisation des prévisions

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, les obligations liées aux avantages sociaux futurs et les passifs associés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les normes comptables pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisés dans le cadre du financement principal de l'éducation, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions pour les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles qui sont utilisées ou ne sont plus utilisées à des fins productives.

Un passif lié aux OMHSI est comptabilisé quand, à la date de clôture :

- il existe une obligation statutaire, contractuelle ou juridique d'engager des coûts de mise hors service liés à une immobilisation corporelle;
- la transaction ou l'événement passé qui donne lieu au passif a eu lieu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle concernée et est ensuite amorti au cours de sa durée de vie utile restante.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

1. Conventions comptables importantes (suite)

I) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les montants estimés des coûts futurs de la mise hors service de l'immobilisation sont révisés chaque année et ajustés afin de tenir compte de la meilleure estimation actuelle du passif. Des ajustements peuvent résulter de modifications des hypothèses utilisées pour estimer le montant nécessaire au règlement de l'obligation. Ces montants sont comptabilisés comme étant une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif lié à l'obligation de mise hors service de l'immobilisation, en y apportant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation concernée. Si l'immobilisation concernée n'est plus utilisée de manière productive, toute variation ultérieure de l'estimation du passif lié à l'OMHSI est comptabilisée en charges de l'exercice concerné.

2. Comptes débiteurs

	2025	2024
Gouvernement de l'Ontario	56 855 333 \$	59 284 195 \$
Conseils scolaires	505 091	260 085
Gouvernement du Canada	5 739 175	4 177 476
Municipalités	1 232 644	1 266 301
Autres	2 020 271	1 537 748
	<hr/> 66 352 514 \$	<hr/> 66 525 805 \$

Gouvernement de l'Ontario

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2025, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 38 567 037 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2024 - 41 325 351 \$).

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

2. Comptes débiteurs (suite)

Gouvernement de l'Ontario (suite)

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2025 est 16 988 610 \$ (2024 - 14 553 116 \$).

3. Marge de crédit

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 15 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2025, le solde se chiffre à Néant \$ (2024 - Néant \$).

Le Conseil maintient une marge de crédit institutionnelle à demande, dont le montant autorisé est 24 528 646 \$, servant à financer les dépenses de construction d'une nouvelle école dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2025, le solde se chiffre à 4 184 608 \$ (2024 - 1 146 493 \$).

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Liés à la paie	2 740 146 \$	10 623 951 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 447 764	1 256 947
Divers	16 625 464	14 936 036
Gouvernement de l'Ontario	946 473	79 112
Gouvernement du Canada	2 313	16 191
Municipalités	1 894	3 643
Dus à d'autres conseils scolaires	422 365	995 453
	<hr/> 22 186 419 \$	<hr/> 27 911 333 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

5. Dettes à long terme

L'Office ontarien de financement (OOF) a été créé le 15 novembre 1993 en tant qu'organisme de la province de l'Ontario et, à ce titre, est considéré comme une partie liée au Conseil.

Le Conseil a certains prêts à long terme émis par l'OOF qui portent les conditions suivantes :

Échéance	Taux d'intérêt	2025	2024
2031	4,56 %	1 917 342 \$	2 165 563 \$
2033	4,90 %	1 259 046	1 388 818
2034	5,02 %	3 574 533	3 888 936
2035	5,23 %	1 280 176	1 376 616
2036	3,97 %	1 299 726	1 387 383
2037	3,56 %	1 410 924	1 505 496
2038	3,80 %	2 707 649	2 868 619
2038	3,80 %	4 215 087	4 465 675
2038	3,80 %	862 097	913 349
2038	3,80 %	5 214 010	5 523 985
2039	4,00 %	252 594	266 055
		23 993 184 \$	25 750 495 \$

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2025 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2026	1 833 520 \$	983 401 \$	2 816 921 \$
2027	1 913 095	903 826	2 816 921
2028	1 996 187	820 734	2 816 921
2029	2 082 956	733 965	2 816 921
2030	2 173 566	643 355	2 816 921
Par la suite	13 993 860	2 074 941	16 068 801
	23 993 184 \$	6 160 222 \$	30 153 406 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

6. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée.

Au 31 août 2025, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2024	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2025
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente :					
Soutien ciblé aux élèves	184 607 \$	– \$	184 607 \$	– \$	– \$
Éducation spécialisée	896 785	16 151 684	15 880 984	–	1 167 485
Réaménagement de garderies	89 972	–	–	–	89 972
Canada-Ontario - Service de garde	905 414	4 173 249	–	3 531 737	1 546 926
Réfection des écoles	309 336	1 878 627	152 201	1 557 515	478 247
Éducation autochtone	1 954 928	1 209 796	968 830	–	2 195 894
Autres	947 988	1 512 645	521 636	–	1 938 997
Produit de l'aliénation	871 641	–	281 255	–	590 386
Total	6 160 671 \$	24 926 001 \$	17 989 513 \$	5 089 252 \$	8 007 907 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 août 2025

7. Avantages sociaux futurs

	2025			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	258 571 \$	303 569 \$	85 824	647 964 \$
Gains actuariels non amorties au 31 août	2 660	-	-	2 660
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	261 231 \$	303 569 \$	85 824	650 624 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	11 186 \$	10 942 \$	85 824	107 952 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	6 446	36 288	(12 083)	30 651
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	17 632 \$	47 230 \$	73 741	138 603 \$
Paiements des prestations	93 875 \$	63 215 \$	82 024	239 114 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 août 2025

7. Avantages sociaux futurs (suite)

	2024			Total
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	341 312 \$	319 554 \$	94 107	754 973 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(3 838)	-	-	(3 838)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	337 474 \$	319 554 \$	94 107	751 135 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	16 570 \$	15 371 \$	94 107	126 048 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	15 579	(3 002)	(41 268)	(28 691)
Charges* au titre des avantages sociaux futurs des employés	32 149 \$	12 369 \$	52 839	97 357 \$
Paiements des prestations	130 191 \$	84 317 \$	72 140	286 648 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, le Conseil a cotisé 2 384 951 \$ (2024 - 2 279 914 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'intermédiaire d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

(iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées par le Conseil. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1^{er} septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

- (ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2025, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2025.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2025, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2025, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2025. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2025	2024
Croissance salariale	2,0 % par année	2,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	5,0 % par année	5,0 % par année
Hausse des coûts d'assurance dentaire	5,0 % par année	5,0 % par année
Taux d'actualisation des obligations	3,8 %	3,8 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2025	2024
Solde, début de l'exercice	139 112 040 \$	122 859 308 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	29 975 760	24 004 694
	169 087 800	146 864 002
Revenus constatés pour la période	(8 265 314)	(7 751 962)
Solde, fin de l'exercice	160 822 486 \$	139 112 040 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Au 31 août 2025, la totalité des passifs des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarés au coût courant en dollars historiques sans actualisation.

Voici un rapprochement de la charge comptable globale de début et de fin du passif OMHSI :

	2025	2024
Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'année	1 226 860 \$	1 665 760 \$
Passifs engagés au cours de l'année	26 679	269 556
Augmentation des passifs en fonction de l'inflation	31 180	41 443
Passifs réglés au cours de l'année	(85 144)	(749 899)
Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'année	<u>1 199 575 \$</u>	<u>1 226 860 \$</u>

Le conseil a procédé à un ajustement sous forme d'augmentation en fonction de l'inflation dans les estimations de 2,61 % au 31 mars 2025 (2024 - 3,6 %), conformément à la fin de l'exercice du gouvernement provincial pour rendre compte du coût à cette date. Ce taux représente l'augmentation en pourcentage de l'Indice des prix de la construction de bâtiments au Canada (IPCB) au cours de l'année civile 2024, ainsi qu'un ajustement pour harmoniser le taux estimé qui a été utilisé au 31 mars 2024. Ce taux est utilisé pour mettre à jour les hypothèses sur les coûts faites dans les modèles d'établissement des coûts des OMHSI afin de tenir compte des coûts au 31 mars 2025.

10. Frais payés d'avance

	2025	2024
Consortium du transport	– \$	534 456 \$
Fiducie de soins de santé au bénéfice des employés	461 797	463 159
Autres	183 665	190 797
	<u>645 462 \$</u>	<u>1 188 412 \$</u>

11. Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, qui s'élèvent à 551 938 \$ (2024 - 513 999 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière et leurs résultats n'ont pas été inclus dans l'état consolidé des résultats.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 août 2025

12. Immobilisations corporelles

Coûts	Solde au 31 août 2024	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Réévaluation des immobilisations corporelles OMHSI	Solde au 31 août 2025
Terrains	8 295 627 \$	1 523 699 \$	- \$	- \$	9 819 326 \$
Aménagements des terrains	8 533 161	415 297	-	3 308	8 951 766
Bâtiments et aménagements des bâtiments	222 975 570	17 010 861	22 900 382	54 551	262 941 364
Autres bâtiments	63 911	-	-	-	63 911
Structures non-permanentes	165 030	-	-	-	165 030
Construction en cours	11 218 442	11 681 940	(22 900 382)	-	-
Mobilier et matériel	497 324	348 360	(53 318)	-	792 366
Fournitures initiales	166 018	-	(23 153)	-	142 865
Matériel informatique et logiciels	3 039 579	519 301	(741 464)	-	2 817 416
Véhicules	185 121	-	(30 673)	-	154 448
Améliorations locatives	46 750	-	(46 750)	-	-
Total	255 186 533 \$	31 499 458 \$	(895 358) \$	57 859 \$	285 848 492 \$
Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2024	Amortissements	Dispositions, radiations, et ajustements	Solde au 31 août 2025	
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	
Aménagements des terrains	3 261 654	586 545	-	3 848 199	
Bâtiments et aménagements des bâtiments	96 874 612	7 313 875	-	104 188 487	
Autres bâtiments	9 742	3 253	-	12 995	
Structures non-permanentes	127 150	8 265	-	135 415	
Construction en cours	-	-	-	-	
Mobilier et matériel	243 414	85 627	(53 318)	275 723	
Fournitures initiales	70 582	14 479	(23 153)	61 908	
Matériel informatique et logiciels	1 798 383	832 182	(741 464)	1 889 101	
Véhicules	56 972	37 025	(30 673)	63 324	
Améliorations locatives	45 868	882	(46 750)	-	
Total	102 488 377 \$	8 882 133 \$	(895 358) \$	110 475 152 \$	
	Valeur comptable nette 31 août 2024			Valeur comptable nette 31 août 2025	
Terrains	8 295 627 \$			9 819 326 \$	
Aménagements des terrains	5 271 507			5 103 567	
Bâtiments et aménagements des bâtiments	126 100 958			158 752 877	
Autres bâtiments	54 169			50 916	
Structures non-permanentes	37 880			29 615	
Construction en cours	11 218 442			-	
Mobilier et matériel	253 910			516 643	
Fournitures initiales	95 436			80 957	
Matériel informatique et logiciels	1 241 196			928 315	
Véhicules	128 149			91 124	
Améliorations locatives	882			-	
Total	152 698 156 \$			175 373 340 \$	

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

12. Immobilisations corporelles (suite)

a) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en construction d'une valeur de 22 900 382 \$ (2024 - 11 218 442 \$) ont été transférées aux immobilisations corporelles en service le 31 août 2025. L'amortissement de ces immobilisations commencera au mois de septembre 2025.

13. Surplus accumulé

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2025	2024
Surplus :		
Aux fins de conformité – non affecté :		
Fonds de roulement	15 063 166 \$	15 007 709 \$
Aux fins de conformité – affectation interne :		
Projets d'immobilisations engagés	2 210 424	1 712 253
Réserves des installations destinées aux élèves	962 178	962 177
Non disponible aux fins de conformité :		
Fonds générés par les écoles	1 585 714	1 337 251
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(404 567)	(413 607)
Revenus comptabilisés pour les terrains	9 819 327	8 295 627
Autres	(343 440)	(316 452)
Surplus accumulé	28 892 802 \$	26 584 958 \$

14. Frais de la dette et intérêt sur les prêts

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2025	2024
Versements sur le capital du passif à long terme	1 757 311 \$	1 684 323 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 059 611	1 132 598
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	289 456	316 444
	3 106 378 \$	3 133 365 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

15. Financement principal de l'éducation

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le Conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 86% des revenus consolidés du Conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du financement principal de l'éducation. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2025	2024
Subventions législatives provinciales	110 252 808 \$	107 674 967 \$
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	9 933 217	10 209 146
	<hr/> 120 186 025 \$	<hr/> 117 884 113 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

16. Dépenses par objets

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	2025 Budget	2025 Résultats	2024 Résultats
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	84 269 378 \$	89 449 708 \$	97 706 712 \$
Avantages sociaux	14 458 225	15 532 440	15 766 894
Perfectionnement du personnel	529 008	604 222	620 237
Fournitures et services	8 394 683	7 474 854	7 745 754
Intérêt	1 059 611	1 032 622	1 111 409
Dépenses de location	241 625	62 637	60 928
Frais et services contractuels	10 570 268	11 302 863	10 198 901
Autres	878 620	472 410	435 511
Amortissement immobilisations corporelles	10 033 182	8 806 029	8 292 470
Amortissement immobilisations corporelles - OMHSI	54 385	76 104	59 393
Activités financées par les écoles	2 400 000	2 530 054	2 206 460
	132 888 985	137 343 943	144 204 669
Pertes (gains) actuarielles constatées (note 7)	–	30 651	(28 691)
	132 888 985 \$	137 374 594 \$	144 175 978 \$

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes sur une période de cinq ans sont basées sur l'expérience en matière de sinistres de la compagnie réciproque et du Conseil. Périodiquement, le Conseil peut recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime supplémentaire en fonction de sa part proportionnelle des réclamations. Le contrat actuel de cinq ans expire le 31 décembre 2026.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

18. Réclamations

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, dont les issues ne sont pas encore déterminables. Pour l'un de ces litiges, une provision a été comptabilisée afin de refléter le coût estimé au 31 août 2025. S'il devait y avoir d'autres obligations de paiement découlant de ces litiges et affaires légales, les pertes correspondantes seraient imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles deviendraient probables et mesurables.

19. Consortium du transport

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Espanola ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1^{er} janvier 2010, le Conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 15,57 % (2024 - 15,78 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2025. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

20. Engagements

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le ministère de l'Éducation est 26 601 694 \$. Au 31 août 2025, les dépenses encourues par le Conseil se chiffre à 25 877 854 \$. La nouvelle école fut mise en service le 31 août 2025, mais certains travaux seront complétés au cours de l'exercice 2025-2026.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

21. Données budgétaires

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés sont basées sur le budget préliminaire 2024-2025 approuvé par le Conseil le 24 juin 2024.

22. Adoption des prochaines normes comptables

Le Conseil évalue les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Des normes comptables seront applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1^{er} avril 2026 (en vigueur pour le Conseil à partir du 1^{er} septembre 2026 pour l'année se terminant le 31 août 2027).

Nouveau cadre conceptuel des normes comptables pour le secteur public (NCSP) :

Ce nouveau modèle est un ensemble complet de concepts qui sous-tendent et facilitent la communication de l'information financière. C'est la base qui aide :

- les préparateurs à comptabiliser les postes, opérations et autres événements non couverts par les normes;
- les vérificateurs à se faire une opinion sur le respect des normes comptables; les utilisateurs à interpréter l'information financière contenu dans les états financiers;
- le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) à élaborer des normes fondées sur l'environnement du secteur public.

Les principaux changements sont les suivants :

- Des directives supplémentaires pour rendre l'information plus compréhensible et plus claire
- Des modifications non substantielles de la terminologie/des définitions
- Les objectifs des états financiers préfigurent les modifications du modèle de communication de l'information financière.
- Transfert des exclusions de la constatation dans le modèle de communication de l'information financière
- Modifications corrélatives dans l'ensemble du manuel de comptabilité pour le secteur public

Le cadre devrait être mis en œuvre de manière prospective.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 août 2025

22. Adoption des prochaines normes comptables (suite)

Modèle de communication de l'information financière– SP 1202 – Présentation des états financiers :

Ce modèle de communication de l'information financière fournit des directives sur la manière dont l'information doit être présentée dans les états financiers et remplacera la norme SP 1201 – Présentation des états financiers. Le modèle devrait être mis en œuvre de manière rétroactive avec retraitement des montants des années précédentes.

Les principaux changements sont les suivants :

- État de la situation financière restructuré
- Ajout des passifs financiers et non financiers
- Modification de la définition des actifs non financiers
- Nouvelles composantes des actifs nets accumulés – autres et du capital-actions émis
- La dette nette a été transférée dans son propre état
- Le nom de l'indicateur de dette nette a été changé
- Le calcul de la dette nette a été révisé
- L'état de la variation de la dette nette a été supprimé
- Nouvel état des actifs/passifs financiers nets
- Nouvel état des variations des passifs et actifs nets
- Les opérations de financement sont présentées séparément des opérations d'exploitation, de capital et d'investissement dans l'état des flux de trésorerie.